

CÔTES DE TOUL

PAYSAGES DES



FÉVRIER 2014

En mai 2013, Le nouveau Groupement Européen d'Intérêt Économique «Terroir Moselle» voit le jour au Luxembourg, issu du projet Européen Leader. Il assure la promotion des vins de la Grande Région, de Toul à Coblenche. Le CAUE 54 associé à un groupe de travail international a abordé les thèmes du paysage et de l'architecture.

Soucieux de poursuivre cette réflexion, mais aussi de s'inscrire dans le cadre des exigences qualitatives du SCoTSud54, le CAUE 54 à travers un reportage photographique nous invite à regarder autrement un territoire, à lire son évolution, à observer son urbanisation. Parce que comprendre le paysage est une première garantie pour la préservation d'une cohérence et la valorisation d'une identité de son territoire.

Avec ce livret, où alternent passé et présent, paysages de coteaux, espaces naturels, nouveaux espaces bâtis et cœur de village, Mélissa BELLESI avec son regard de jeune architecte fait découvrir les espaces entre paysages et villages du terroir du Vin Gris. J'espère qu'il contribuera plus largement aux réflexions sur l'évolution des espaces ruraux pour y construire des projets durables au bénéfice de chacun.

Yves Willer

Président du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Meurthe-et-Moselle



© Pascal Volpez

Choisir d'évoquer la question des paysages pour demain exige plusieurs approches : réglementaire, urbaine, patrimoniale, environnementale. C'est par le regard sensible que le CAUE a souhaité aborder cette question.

Pour cela, il fallait un territoire affirmé, et c'est vers les paysages emblématiques des vignobles du Toulousain et plus particulièrement sur les communes du périmètre AOC que nous nous sommes tournés. Ce secteur imprégné d'une longue tradition viticole fait l'objet d'évolutions plus ou moins perceptibles témoignant des interrelations complexes entre développement urbain, touristique, agricole et maintien d'une image de tradition.

De l'architecture à l'urbanisme, de l'aménagement du territoire au développement, le CAUE 54 au travers de ses missions de conseils accompagne ceux qui vivent dans ce paysage et qui au quotidien font le paysage. Par son dialogue sans cesse renouvelé, il met en avant des objectifs d'aménagements durables et raisonnés.

Ce document dévoile des situations d'aménagement, des urbanisations, des architectures harmonieuses ou dissonantes et met en avant des attitudes révélatrices de l'intérêt d'aborder la qualité des projets pour la préservation d'un cadre de vie.

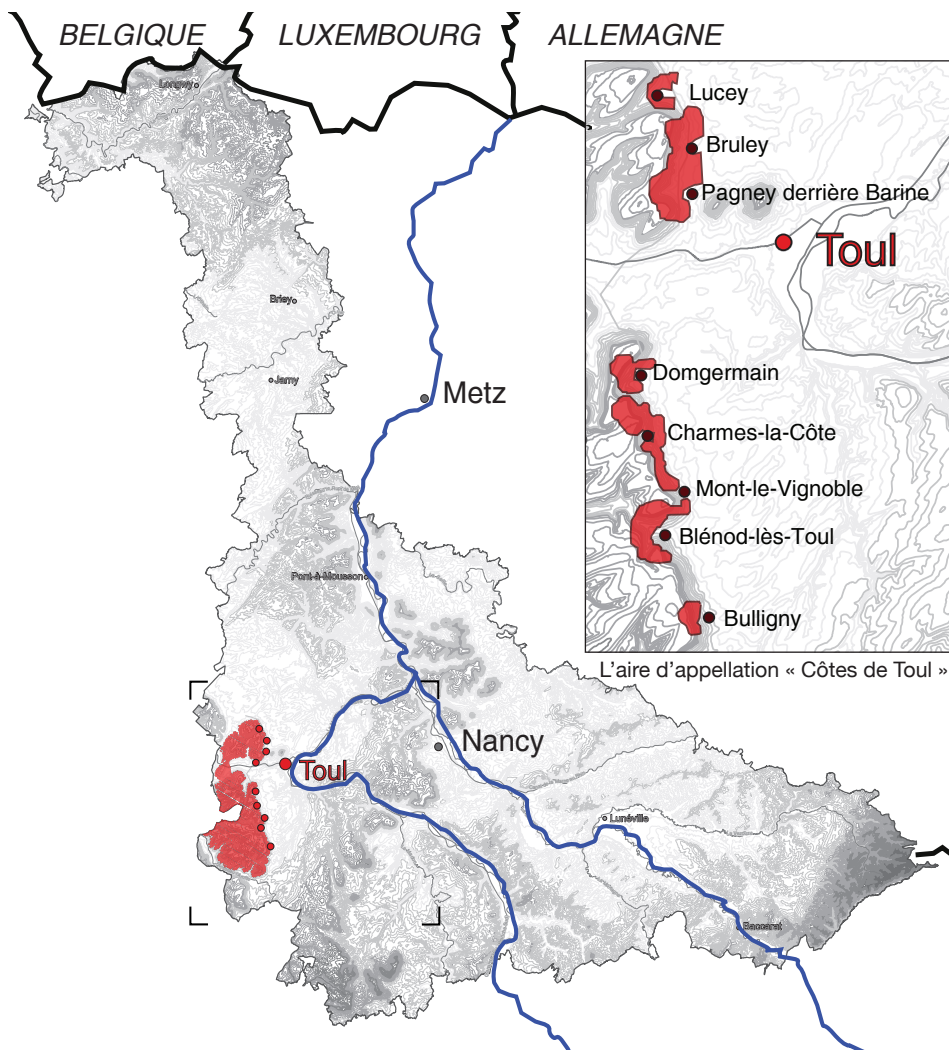
LES CÔTES DE TOUL

L'aire d'appellation d'origine contrôlée

L'aire d'appellation «Côtes de Toul» est un terroir d'une vingtaine de kilomètres qui concerne 8 villages : Lucey, Bruley, Pagney-derrière-Barine, Domgermain, Charmes-la-Côte, Mont-le-Vignoble, Blénod-lès-Toul et Bulligny sont installés au pied des coteaux, sous les vignes.

Le vignoble y est favorablement orienté sud-est. Il se situe entre 250 et 325 mètres d'altitude, sous l'influence d'un climat contrasté alternant des étés chauds et des hivers froids et secs. Le cépage Gamay pousse sur des terres argilo-calcaires qui contribuent à l'expression des qualités du renommé Vin Gris.

Les images liées à la tradition viticole des villages des côtes de Toul les rendent très attractifs d'un point de vue résidentiel. C'est pourquoi l'urbanisation des coteaux doit inviter à construire tout en préservant et en réinventant un paysage dans un terroir qui est un territoire en évolution permanente. Il compose et recompose le paysage des côtes de Toul.



ENTRETIEN AVEC JEAN-MICHEL MANGEOT

07

Viticulteur et président du syndicat des vignerons du Toulais

«La préservation de l'identité de notre vignoble est quelque chose que la profession suit naturellement de près. Cette préoccupation n'est pas née qu'avec le projet Terroir Moselle, mais bien avec la philosophie attachée à la création d'une Appellation d'Origine Contrôlée – un climat, un terroir, des hommes.

À partir du moment où il y a l'idée de terroir, il y a nécessairement une identité à préserver. Nous sommes les garants d'une tradition viticole dans le Toulais qui impose dans nos pratiques le respect du travail de nos prédécesseurs. Nous nous inscrivons dans une continuité historique.

Évidemment, il y a eu des évolutions, et l'agrandissement de nos parcelles nécessaire pour améliorer nos conditions de productions en est une.

Les viticulteurs ont conscience que les paysages du Toulais exigent un équilibre entre ses grandes composantes.

Les coteaux du Toulais se caractérisent par un front de côte boisé en son sommet. La mi-pente est réservée aux vignobles, le bas de côte l'est aux vergers.

Cet ensemble stable voire immuable s'avère être mouvant pour l'observateur attentif. En témoigne la reconquête des coteaux par la forêt lorsque des parcelles de vignes ne sont plus exploitées. D'ailleurs, c'est ce caractère pérenne que souhaitent voir nos visiteurs, nos touristes, ou de futurs habitants. Ils attendent avant tout un paysage harmonieux dans ses lignes, dans sa construction, dans ses couleurs, renvoyant souvent à des imaginaires collectifs.

En ce qui concerne le rapprochement entre vignes et villages, il serait intéressant, pour assurer tant une qualité du cadre de vie pour les habitants que des bonnes conditions d'exploitation de la vigne, de préserver en les réinterprétant les espaces de vergers et de jardins autour des villages.

Nous sommes maintenant dans une compétition qui s'est établie entre les besoins en extensions urbaines nécessaires à la vie d'un territoire rural et un terroir étroit dont la notoriété est croissante : il nous faudra gérer cette dualité. Cela nous interpelle, nous avons donc entrepris de sensibiliser les différents responsables techniques et politiques sur la nécessité pour les viticulteurs de disposer de capacités d'évolution dans notre zone AOC.

Nous avons légitimement souhaité que soient transcrites des préconisations spécifiques à la maîtrise de l'extension urbaine et la cohabitation avec un terroir viticole, dans le cadre de l'élaboration des documents relatifs à l'aménagement du territoire tels que le SCoTSud54, les Plans Locaux d'Urbanisme, ou d'autres documents de planification».



© Pascal Volpez

08 LES PAYSAGES DU TOULOIS

Les coteaux du Toullois sont fortement structurés par le tracé des parcelles de vignes et par les réseaux de sentiers. En pied de coteaux, les routes doublées par les voies ferrées soulignent les limites des villages.

Un regard attentif y perçoit des trames, des géométries dont l'ordonnement organise avec cohérence et unité un paysage façonné par le travail de la vigne.

Les bâtiments agricoles ont quitté progressivement les centres des villages pour répondre à des fonctionnalités et des obligations réglementaires, inscrivant avec force d'imposants volumes dans le paysage.

Sur les hauteurs, les sombres frondaisons des bois dominent les versants qu'ils avaient par un moment recouverts. À flanc de coteaux, apparaissent les nouvelles silhouettes des récents secteurs d'habitations.



Sur cette page :
Vignoble à Lucey

Page suivante, de haut en bas:
Exploitation entre Bruley et Lucey / Panorama de Bruley (photographie P. Volpez)



¹⁰ DES VIGNES ET DES VILLAGES

C'est une reconquête du vignoble qui s'opère sur les coteaux du Toulouis, notamment grâce à la mécanisation qui a contribué à redimensionner et à redessiner des parcelles de vignes et un paysage viticole traditionnel.

Les villages, installés suivant le dénivelé, se sont développés au fil du temps, tirant partie de la topographie et recherchant l'orientation la plus favorable, le meilleur ensoleillement pour les cultures.

Les rues souvent sinueuses constituées par un front bâti continu proposent des échappées sur les paysages boisés, sur les vignes, mais surtout offrent de grandes perspectives sur la plaine du Toulouis. Ces particularités propres aux villages de coteaux en font des espaces de vie prisés.

Aux franges des villages, les nouveaux quartiers imposent une réflexion sur leur capacité d'intégration à l'échelle de la commune mais également du territoire.



Sur cette page :

Lucey, vue depuis les chemins de vignes

Page suivante, de haut en bas :

Panorama de Domgermain depuis les rues hautes

Bruley, après les vendanges (photographie P. Volpez)



12 EXTENSIONS URBAINES

Proches de Toul et sous l'influence des bassins d'emploi de l'agglomération nancéienne, les villages des coteaux, par leur attachement à la tradition, ont vu leur notoriété grandir. Les nouveaux habitants succombent à l'authenticité de ce territoire. Depuis les rues des villages, les coteaux de vignes sont souvent imperceptibles, mais ne manquent pas d'apparaître aux détours d'interstices et d'ouvertures visuelles.

Les maisons de vigneron de dimensions souvent modestes ont fait l'objet de soigneuses réhabilitations.

Pour répondre à une demande toujours croissante, de nouvelles constructions s'implantent désormais sur d'anciennes parcelles de vignes ou de vergers. Installés aux limites, ces bâtiments prennent place dans les premiers plans du paysage en confrontation avec les terres viticoles. Les nouveaux quartiers, les extensions successives recomposent ainsi les villages : ils laissent émerger des problématiques qui mettent en jeu extension urbaine, préservation d'une image de tradition, paysage, mais aussi valorisation d'une activité économique.





14 PANORAMAS MÉTISSÉS

En se modifiant, les panoramas urbains offrent d'intéressants mélanges. Des aménagements urbains se juxtaposent aux limites des villages : des nouvelles constructions, de nouvelles voiries offrant une diversité de matériaux et de volumes.

Ces panoramas évoluent progressivement et invitent à s'interroger sur la banalisation des paysages, amenant la question de la préservation et de l'identité paysagère d'un territoire.

Il est important de trouver l'équilibre entre développement, modernité et tradition qui se façonne au fil de chacune de ces nouvelles interventions.



Sur cette page :
Bulligny / Bruley
Page suivante:
Lucey





En haut à gauche :
Charmes-la-Côte

En bas à gauche et à droite :
Bruley, avant les vendanges

PAYSAGES DES CÔTES DE TOUL

CAUE 54

48 Esplanade Jacques Baudot
Rue du Sergent Blandan
CO 900 19
54035 NANCY CEDEX
+33 (0)3 83 94 51 78
www.caue54.com

Remerciements

Jean-Michel Mangeot Président du syndicat des vignerons du Toullois
Vice-président du GEIE «Terroir Moselle»

Rédaction et mise en page

Melissa Bellesi

Crédits photographiques

Pascal Volpez
Melissa Bellesi

Documents

Cartes : Conseil Général 54

Conception graphique

Med Bouattour
Alain Fuchs

Ouvrage édité et réalisé par

le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Meurthe-et-Moselle

Impression

Lorraine Graphic Imprimerie

